

TREFFORT

Barbier Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Il est mis en surveillance à la sortie du marché le 24 brumaire an II, par le comité de surveillance de la société de Treffort.

Barbier Pierre. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré de la Fontaine à Treffort, dépendant de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Baudet Philibert. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré Quolittard et du pré Caffières à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Acquéreur du prés de Poix et du pré Cornud à Treffort, comme bien national dépendant de la société de Treffort, le 23 mai 1791.

Baudevin François dit **Biscarle**. Vigneron. Membre de la société populaire des sans-culottes de Treffort le 4 brumaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II.

Baudouin Charlotte. Demeurante à Treffort. Acquéreur du Grand pré dépendant de la chapelle Saint-Claude et Saint-Jean Evangéliste à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Beaudevin Jean Baptiste. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II.

Bérard Thorin Claude, né à Treffort. Cabaretier. Se présente, le 4 brumaire an II, pour être admis membre de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 22 brumaire an II au 25 brumaire an III. Les surveillants du marché de Treffort, lui confisque, le 24 brumaire an II, deux coupées de blé après l'avoir acheté à Audin de la Sarre. Dénoncé à la société de Treffort, le 25 prairial an II, par Jacques Gérard pour l'avoir insulté "*de fanatique, de royaliste et de coquin*"¹. La société renvoi l'affaire devant le comité de surveillance qui devra entendre les témoins et si les faits s'avèrent juste, Bérard sera exclus de la société. Il est aussi dénoncé par Monnier, le même jour, pour avoir vendu du vin au dessus du maximum. Il a le droit de vote en l'an X.

Bérard Claude. Fils de Pierre. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Bérard Claude dit **Baland**, né en 1762 à Treffort. Fils de Philippe. Vigneron. Dénonce à la société, le 20 octobre 1793, le citoyen Ponard à la société de

Treffort pour avoir fait une fausse déclaration de blé. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Il a le droit de vote en l'an X.

Bérard François, né à Treffort. Laboureur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Il fait un échange devant notaire le 19 novembre 1788 avec Jean Claude Bonnet. Vigneron. Se présente, le 4 brumaire an II, pour être admis membre de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II.

Bernard Antoine. Fils de Jean Baptiste. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II.

Bernard Charles. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré Renard à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791.

Berrard Claude. Fils de Pierre. Membre de la société populaire des sans-culottes de Treffort le 4 brumaire an II. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 7 brumaire an II, Antoine Biset pour leur avoir dit "*qu'il y en avait quatre qui méritaient d'avoir la tête coupé et que les sociétés étaient constituées de plusieurs canailles*"². Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Berthod Joseph, né à Treffort. Vigneron. Acquéreur de la vigne en la Pelor, de la vigne en Montsavigny et de la vigne en Chazeau à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Christophe, le 2 mars 1791. Acquéreur du pré et de la vigne en la Moronne à Treffort, comme bien national dépendant des chapelles Saint-Antoine et Sainte-Catherine, le 2 mars 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III. Agent municipal de Treffort en l'an VI.

Bertrand. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Bizet Antoine. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Il est dénoncé au comité de surveillance de Treffort, le 7 brumaire an II, pour leur avoir dit "*qu'il y en avait quatre qui*

¹ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

² Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

méritaient d'avoir la tête coupé et que les sociétés étaient constituées de plusieurs canailles”³. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Blaffard Pierre Joseph, né à Treffort. Potier en 1793. Vigneron. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 13 octobre 1793. Commissaire de la société, le 24 brumaire an II, pour se rendre perquisitionner le grain chez la veuve Maurier. Il dénonce, le 8 frimaire an II, au comité de surveillance de Treffort les propos inciviques tenus par Jean Portier quand il était à boire au mas Gérard. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II.

Bodevin François, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 20 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Bolozon Claude, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Il a le droit de vote en l'an X.

Bolozon Claude. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II.

Bolozon Jacques. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Fruitière à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791.

Borron Jean-Marie, né à Treffort. Sait écrire. Acquéreur d'un domaine à Treffort, le 4 mars 1791 dépendant des Lazaristes de Bourg, estimé à 15 000 livres. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Greffier de la société en vendémiaire an II. Vice président de la société en octobre 1793. Nommé, le 20 octobre 1793, surveillant de la société des sans-culottes de Treffort. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Se rend au moulin de Lorette, de la Sarre, chez les meuniers Paccaud, Ponard et le boulanger Vuillard, le 10 vendémiaire an II, pour séquestrer les bartos fins. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort en l'an II. Reçoit un certificat de civisme le 26 frimaire an II qu'il fait viser au comité de surveillance de Treffort. Nommé, le 17 nivôse an II, par le comité de surveillance de Treffort pour recevoir les dons patriotiques. Epuré et admis à la société des sans-

culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Commissaire de la société, le 23 nivôse an II, pour porter les procès verbaux de la société à Bourg. Membre du conseil d'administration du district de Bourg en pluviôse an II. Fait don, le 15 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Commissaire de la société des sans-culottes de Treffort, le 15 pluviôse an II, pour porter à Bourg les dons pour les défenseurs de la Patrie. Il soutien Petit, de la société de Bourg dénoncé par la société de Meillonas, le 15 pluviôse an II à la société de Treffort. Chargé par la société de Treffort, le 30 pluviôse an II, de l'achat de quatre bonnets rouge pour les censeurs de la société. Il paye 1400 livres au receveur du district de Bourg, le 12 ventôse an II, pour l'adjudication de domaine des missionnaires. Fait un discours, à la société de Treffort, le 30 ventôse an II, pour que les "*habitants de cette commune. . .aient à rompre avec certains préjugés. . .du culte catholique*"⁴. Dénonce à la société de Treffort, le 25 germinal an II, les citoyens Chatelain et Claude Bernard dit Gérémie, cabaretiers de Treffort pour avoir donné à boire et à manger le dimanche. Très intéressé par le respect du décadi, il demande au représentant Méaulle des instructions pour empêcher le travaille décadaire. Fait un discours à la société de Treffort, le 30 floréal an II, contre les malveillants qui travaillent le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Dénonce, la 20 messidor an II, à la société de Treffort, les personnes qui travaillent le décadi. Elu Membre du comité d'instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II. Vigneron en brumaire an III. Il se défend, à la tribune de la société de Treffort, le 10 brumaire an III, des dires faits contre lui par Hilaire, d'être un ami de Rollet-Marat et de n'avoir pas voulu signer une adresse en faveur de Boisset. Borron dit à la tribune qu'il entendait parler de Robespierre et de ses amis "*qu'il ne savait pas si il était coupable. . . quant à Rollet. . .il était son ami, son collègue et son supérieur*"⁵. Il est alors durement invectivé par Vieux qui le prend à parti à quoi Borron ne répond pas, il redemande alors la parole qui lui est refusée, mais il essaye néanmoins de parler et est rappeler à l'ordre par le président. Il paye 256 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de domaine des Lazaristes. Il a le droit de vote en l'an X. Il est cultivateur en l'an X.

Bourguignon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Bouveyron Augustin. Vigneron. Par esprit de curiosité il casse une des pierres de Groscaissand Dorimond, curé de Treffort, en 1790. Membre de la

³ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

⁴ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

⁵ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

société des sans-culottes de Treffort le 13 octobre 1793. Dénonce à la société, le 20 octobre 1793, le citoyen Ponard à la société de Treffort pour avoir fait une fausse déclaration de blé. Nommé, le 20 octobre 1793, surveillant de la société des sans-culottes de Treffort. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 7 brumaire an II, Antoine Biset pour leur avoir dit “ *qu’il y en avait quatre qui méritaient d’avoir la tête coupé et que les sociétés étaient constituées de plusieurs canailles* ”⁶. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Secrétaire de la société des sans-culottes de Treffort le 28 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Trésorier de la société de Treffort le 7 pluviôse an II. Fait don, le 15 pluviôse an II, d’une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Elu secrétaire adjoint de la société de Treffort le 20 ventôse an II. Dénonce à la société de Treffort, le 20 germinal an II, les agriculteurs riches qui “ *étaient dans le cas de porter lesdits biens à un prix si haut que les indigents n’en pouvaient point acheter* ”⁷. Dénonce à la société de Treffort, le 25 germinal an II, le citoyen Humbert Pomard, boulanger, pour avoir donné à boire et à manger à Joachim Chanel de Treffort et Girard de Polliat, experts pour estimer les biens de Grollier. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Il demande, le 20 messidor an II, à la société de Treffort, la levée d’un bataillon de l’espérance. Il présente à la société de Treffort, le 30 thermidor an II, une adresse à la Convention pour la féliciter de la mort de Robespierre.

Bouveyron Barthélemy dit **le Dijonnais**, né à Treffort. Notaire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l’assemblée générale des habitants. Acquéreur de la vigne appelée du Puit à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 28 février 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 20 brumaire an II au 25 brumaire an III. Il obtient un certificat de civisme le 27 brumaire an II. Il reçoit un certificat de civisme le 10 nivôse an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Elu président de la société des sans-culottes de Treffort le 23 nivôse an II. Chargé par la société, le 15 pluviôse an II, de tenir un registre de dons patriotique et de faire une permanence chez lui le 20 pluviôse an II. Mis en état d’arrestation le 9 germinal an II pour avoir des correspondances avec Groscaillant-Dorimont. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Elu Membre du

comité d’instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II. Commissaire de la société populaire de Treffort, le 20 fructidor an II, pour se rendre à Bourg demander son affiliation à la société populaire de Bourg régénérée. Il achète le bâtiment dit la chapelle de l’hôpital à Treffort, dépendant de Sainte-Marie, comme bien national, le 9 vendémiaire an III. Elu président de la société populaire de Treffort le 20 brumaire an III. Officier municipal en brumaire an III. Le 10 frimaire an III, l’ancien président de la société populaire de Treffort se félicite de l’élection de Bouveyron, “ *bien capables par ses connaissances de démasquer les intrigants où ils les rencontreraient* ”⁸. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Nommé juré d’accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

Bouveyron François Marie. Frère de Joseph, curé de Péronnas. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l’assemblée générale des habitants. Notaire à Treffort du 12 mars 1767 au 5 décembre 1813. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l’assemblée générale des habitants. Député du Tiers-Etat de Treffort à l’assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. « *Les curés s’étaient ligués pour ne pas choisir à Bourg les députés du clergé, un parent de Bouveyron courut la montagne et le fit nommer sans qu’il s’en doutât* »⁹. Electeur pour la formation du département de l’Ain du 12 au 18 mai 1790. Il achète le pré de la Lampe, dépendant de la cure de Treffort, comme bien national, le 13 frimaire an II. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort. Membre du conseil d’administration du district de Bourg par arrêté de Borel et Richaud du 25 ventôse an III. Il a le droit de vote en l’an X.

Bouveyron Jean-François, né à Treffort le 8 octobre 1733. Curial de Treffort. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l’assemblée générale des habitants. Il est député de Treffort pour le Tiers-Etat à l’assemblée générale des trois ordres à Bourg le 23 mars 1789. Il est élu député du bailliage de Bourg aux Etats généraux pour le Tiers-Etat. Il siège à la droite de l’assemblée. Il est incarcéré en germinal an II. Nommé juré d’accusation et de jugement au tribunal de police correctionnelle de l’arrondissement de Bourg, le 22 ventôse an IV. Il décède à Treffort le 29 avril 1818.

Bouveyron Paul Marie. (Voir *Courmangoux & Saint-Etienne-du-Bois*). Avocat. Il se marie avec Marie Louise Jayr le 6 février 1774. Acquéreur de la vigne dite la plantée à Treffort, dépendant des Lazaristes, comme bien national, le 4 mars 1791. Acquéreur du

⁶ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

⁷ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

⁸ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

⁹ *Anecdotes de Bresse* par Lalande, S.E.A Ms35.

pré Rossand à Treffort, dépendant de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III. Il n'arrive pas à trouver un terrain de conciliation, le 9 germinal an III, avec Joseph Michelard, devant le juge de paix du canton au sujet de la jouissance qu'à Bouveyron des terres des Rippes que Michelard dit posséder. Il fait parti des 550 plus imposés du département de l'Ain en l'an XII.

Bouvier Antoine dit **Darmes**. Fils d'Antoine né à Treffort. Marchand demeurant à Treffort (?). Acquéreur de la vigne du Clos à Treffort, dépendant des Lazaristes, comme bien national, le 4 mars 1791 (?). Acquéreur de la terre en Larran à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 27 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Vigneron en l'an III. Il a le droit de vote en l'an X. Il est cultivateur en l'an X

Bouvier Antoine dit **Paradis**, né à Treffort. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la terre en Bourbouillon à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791 (?). Acquéreur de la terre en Lunan à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791 (?). Acquéreur du pré de l'Etang à Treffort, comme bien national dépendant de la société de Treffort, le 23 mai 1791 (?). Acquéreur d'une vigne dite au clos à Treffort, dépendante des missionnaires de Bourg, le 4 mars 1792, estimée à 1000 livres. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Dénonce à la société, le 20 octobre 1793, le citoyen Ponard à la société de Treffort pour avoir fait une fausse déclaration de blé. Nommé, le 20 octobre 1793, surveillant de la société des sans-culottes de Treffort. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Dénonce au comité de surveillance de la société de Treffort, le 24 brumaire an II, Philibert Thiot de Cuisiat pour avoir vendu du vin au dessus du maximum. Reçoit un certificat de civisme le 26 frimaire an II qu'il fait viser au comité de surveillance de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Fait don, le 15 pluviôse an II, de deux chemises pour les défenseurs de la Patrie. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Commissaire de la société populaire de Treffort, le 20 fructidor an II, pour se rendre à Bourg demander son affiliation à la société populaire de Bourg régénérée. Il revend sa vigne en l'an III à

Joachim Chanel, Antoine Tabouret, Pierre Chatelain, Joseph Chanel, Pierre Barbier, Benoît Guyenon et Claude Pobel. Il est cultivateur en l'an X. Il a le droit de vote en l'an X.

Bouvier Augustin, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III.

Bouvier Claude Benoît, né à Treffort. Sait signer. Menuisier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Commissaire de la société de Treffort, le 20 octobre 1793, pour visiter la maison de Ponard pour voir s'il n'a pas de blé caché. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Demande à la société de Treffort, le 4 frimaire an II, que les signatures des Membres soient jointes à celles de la société de Bourg sur la pétition de suppression des prêtres. Propose, le 4 frimaire an II, à la société de s'associer avec celle de Bourg pour financer un cavalier jacobin. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Commissaire de la société, le 23 nivôse an II, pour porter les procès verbaux de la société à Bourg. Fait don, le 20 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Chargé par la société de Treffort, le 25 pluviôse an II, de trouver des bancs et des chaises et une table pour la société de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Officier municipal de Treffort. Combat la propositions de Morellet de faire travailler les citoyens à la réparations de la route, le 10 messidor an II, car les corvées sont abolies. Dénonce à la société de Treffort, le 10 messidor an II, le mauvais état des chemins de dessertes de la commune, couverts de buissons. Il demande, le 10 messidor an II, à la tribune de la société de Treffort, la punition des habitants de Treffort pour les faits contre Vavre et Louis Vuillard. Demande à la société de Treffort, le 26 messidor an II, que la municipalité fasse la lecture et l'explication des lois en public tout les décadis à huit heure du matin et que la société crée un comité d'instruction. Il fait un discours, le 26 messidor an II, à la société de Treffort, sur les fanatiques et ceux qui travaillent le décadé. Il fait un discours sur le bataillon de l'espérance lors de la fête de l'Etre Suprême à Treffort, le 30 vendémiaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Bouvier Grégoire, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III.

Bouvier Jean Baptiste. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre en Larran à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29

mars 1791. Acquéreur de la terre en Lunan à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791.

Bouvier Jean Claude, né à Treffort. Fils de Nicolas. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur du pré en Presle à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Membre fondateur de la société des sans-culottes de Treffort en octobre 1793. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Vigneron en l'an III. Il est cultivateur en l'an X. Il a le droit de vote en l'an X.

Bouvier Jean Louis. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Se présente, le 4 brumaire an II, pour être admis membre de la société des sans-culottes de Treffort.

Bouvier Joseph, né à Treffort. Sait signer. Fils de Jacques. Vigneron. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 26 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Officier municipal en 1793. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III. Il a le droit de vote en l'an X.

Bouvier Joseph. Fils de Pierre Henry. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Bouvier Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la vigne du Cleissiaz à Treffort, dépendant des Lazaristes, comme bien national, le 4 mars 1791. Acquéreur de la terre en Larran à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791. Acquéreur de la terre en Lunan à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Bouvier Pierre Henry. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Carne François, né à Miliat. Laboureur demeurant à Cuisiat. Membre de la société populaire de Treffort du 30 ventôse an II au 25 brumaire an III.

Carrier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Carrier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Carrier Pierre Joseph, né à Treffort. Vigneron. Nommé sergent ordinaire de la châtellenie de Treffort le 30 janvier 1783. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la terre en Puit à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791. Acquéreur de la terre en Pilon à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Ceyzériat Claude Joseph. Notaire demeurant à Treffort (?). Acquéreur de la terre dite Chapuis à Treffort, comme bien national dépendant de la sacristie du Monetay, le 21 mai 1791. Commissaire du pouvoir exécutif du canton de Treffort entre le 2 germinal et le 14 messidor an VII. Il donne sa démission le 9 messidor an VII, mais il est destitué avant que celle-ci ne parvienne au Directoire.

Champreux Jacques, né en 1764. Receveur de l'enregistrement au bureau de Treffort en l'an II. Il obtient un certificat de civisme le 27 brumaire an II. Présenté, le 10 pluviôse an II, à la société des sans-culottes de Treffort, par Antoine Bouvier, pour y être admis. Membre de la société populaire de Treffort du 10 pluviôse an II au 25 brumaire an III. Fait don, le 15 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Nommé secrétaire adjoint de la société de Treffort le 20 pluviôse an II. Elu secrétaire de la société de Treffort le 20 ventôse an II. Ecrit à la société de Treffort le 10 germinal an II, pour annoncer sa nomination de receveur d'enregistrement à Semur et dire le regret qu'il a eu à partir précipitamment sans "*faire ses adieux à tous ses frères sans-culottes*"¹⁰. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Se présente, en prairial an II, à la société de Semur en Auxois muni d'un ancien diplôme de la société de Treffort. Le 20 prairial an II, la société de Treffort décide d'écrire à celle de Semur pour démontrer le "*patriotisme non équivoque*"¹¹ de Champreux et de lui délivrer un nouveau diplôme. Suite à cette lettre, il est reçu avec acclamation à la société de Semur et le fait savoir à la société de

¹⁰ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

¹¹ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

Treffort dans une lettre le 10 messidor an II. Le 20 messidor an II, la société de Semur fait savoir à celle de Treffort, sa joie d'avoir parmi ses Membres le citoyen Champreux. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Chanel Joachim, né à Treffort. (Voir *Chavannes-sur-Suran & Meillonas*). Vigneron. Présent lors du partage des biens de ses parents avec son frère, Joseph Pierre, le 1^{er} juin 1773. Electeur pour la formation du département de l'Ain du 12 au 18 mai 1790. Acquéreur du pré Marie à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 28 février 1791. Acquéreur de la vigne Rurozole et du pré joint à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte Marguerite, le 28 février 1791. Acquéreur, le 28 février 1791, d'une vigne et d'un pré dépendants de la chapelle Ste Marguerite, estimés à 1 000 livres. Acquéreur d'un vignoble, d'une maison, cave, cuves, pressoir, jardin, trois vignes et deux terres à Treffort dépendant des dominicains de Bourg, le 2 mars 1791, pour 5 200 livres. Acquéreur d'une vigne enthiolas basse, le 2 mars 1791, de 18 ouvrées dépendante de la chapelle St Antoine estimée à 3 000 livres. Acquéreur, le 4 mars 1791, d'une vigne dite collombettaz, de 25 ouvrées, dépendante des missionnaires de Bourg estimée à 2 600 livres. Acquéreur d'un domaine à Treffort, le 4 mars 1791 dépendant des Lazaristes de Bourg, estimé à 15 000 livres. Acquéreur d'une vigne des missionnaires de Bourg, le 4 mars 1791, estimée à 1600 livres. Acquéreur de la vigne en la Colombetaz à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791. Acquéreur d'un domaine situé à Treffort vers Monnetay, des missionnaires de Bourg, le 4 mars 1792 estimé à 15 000 livres. Acquéreur du pré et de la terre des Moines à Treffort, comme bien national dépendant des Bénédictins de Nantua, le 29 mars 1791. Nommé expert pour estimer les biens de Grollier par le district de Bourg. Il paye 1400 livres au receveur du district de Bourg, le 12 ventôse an II, pour l'adjudication de domaine des missionnaires. Dénoncé à la société de Treffort, le 25 germinal an II, par Augustin Bouveyron, pour avoir mangé et bu chez le citoyen Humbert Pomard, boulanger, avec Girard de Polliat. Officier municipal à Treffort en l'an II. Devant acheter le domaine du moulin de Morteveille de Treffort à Dagallier de Bourg, il ne se rend pas au rendez vous avec le notaire, ce qui lui vaut une lettre de mécontentement de Dagallier le 6 messidor an II qui le menace de ne plus vendre. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Il paye 88 livres au receveur du district de Bourg, le 4 ventôse an III, pour l'adjudication de domaine situé à Treffort vers Monnetay et revend sa

part de ce domaine le 14. Il paye 1805 livres au receveur du district de Bourg, le 13 germinal an III, pour l'adjudication de domaine des bénédictins de Nantua. Il paye 256 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de domaine des Lazaristes. Il paye 328 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de la vigne des missionnaires. Il paye 178 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de la vigne et du pré de la chapelle Ste Marguerite. Il paye 620 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de la vigne de la chapelle St Antoine.

Chappuis Claude Louis. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Elu Membre du comité d'instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II.

Chappuis Jean François, né à Dôle. Sait signer. Receveur de l'enregistrement à Morez. Membre de la société populaire de Morez dont il obtient un diplôme. Nommé receveur de l'enregistrement à Treffort en germinal an II. Il se présente à la société populaire de Treffort, le 30 germinal an II, pour y être admis. Membre de la société populaire de Treffort du 5 floréal an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Fait un discours, le 20 prairial an II, lors de la célébration de la fête de l'Être Suprême dans lequel " *il s'est étendu encore davantage sur l'absurdité des principes des ci devant prêtres* " ¹². Elu président de la société des sans-culottes de Treffort le 25 prairial an II. Accidenté, il ne peut pas présider la séance de la société de Treffort le 10 messidor an II. Commissaire de la société populaire de Treffort, le 20 fructidor an II, pour se rendre à Bourg demander son affiliation à la société populaire de Bourg régénérée. Nommé secrétaire adjoint de la société populaire de Treffort le 10 frimaire an III. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III.

Chatelain Pierre. (Voir *Chavannes-sur-Suran, Meillonas & Villereversure*). Demeurant à Montmerle, hameau de Treffort. Acquéreur de la vigne de Thioulaz Basse à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Antoine, le 2 mars 1791. Acquéreur du pré de la Fontaine à Treffort, dépendant de la sacristie de Monnetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Chevrel Antoine. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II.

Chevrel Claude Joseph. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre du Bourg à Treffort, comme bien

12

Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

national dépendant de la sacristie du Monetai, le 21 mai 1791.

Chevrel Eustache, né à Treffort. Vigneron. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Chevrel Jacques, né à Treffort. Potier en terre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 26 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Dénonce, le 5 floréal an II, au comité de surveillance de Treffort, les citoyens Abraham et François Jerrat, pour avoir tenu des propos contre la République et les lois. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Dénonce à la société de Treffort, le 25 germinal an II, Abraham Gérard de Treffort pour avoir dit : " *qu'il ne voulait point suivre notre loi, que la République ne valait rien et qu'il voulait soutenir les seigneurs* " ¹³. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Collonb. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Convers Claude Joseph, né à St Etienne-du-Bois en 1760. Il est reçu maître en chirurgie au collège de Bourg le 9 janvier 1787. Officier de santé. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 27 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Fait don, le 15 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Se plaint à la société de Treffort, le 25 germinal an II, que le noble Dubreuil n'a pas encore fait assécher ses étangs. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Notable de la commune de Treffort en prairial an II. Chargé par la société de Treffort le 5 messidor an II, suite à la dénonciation de Morrelet, de faire réparer la route de Treffort à Bourg, alors en très mauvais état. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort. Admis membre de la société populaire de Treffort le 30 nivôse an III. Il a le droit de vote en l'an X.

Cornu François. (Voir *Courmangoux & Cuisiat*). Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Corron Claude. Membre de la société des sans-culottes républicain de Treffort le 25 frimaire an II.

Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Corron François. Fils de Benoît. Membre de la société des sans-culottes républicain de Treffort le 25 frimaire an II. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Corretel Denis, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Corson Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Decourt Jean Joseph. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre aux Cochettes à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Evangéliste, le 8 juin 1791.

Didier Antoine, né le 19 juillet 1775 à Treffort. Il sert comme fourrier au 10^e bataillon de l'Ain en juillet 1792. Déchu de son grade. Il est blessé 4 fois en floréal an VIII. Il passe sergent major à la 4^e compagnie du 39^e régiment d'infanterie de ligne, à Nice. Il sert en 1815 dans l'artillerie de la Garde Nationale de Grenoble. Il est blessé le 6 juillet 1815 d'un coup de feu à la tête. Rentier demeurant 44 rue Bourbon dans le 2^e arrondissement à Lyon. Médaillé de Ste Hélène.

Donin Antoine. (Voir *Chavannes-sur-Suran & Meillonas*). Demeurant à Montmerle, hameau de Treffort.

Fleuret Claude, né à Treffort. Vigneron à Motravielle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de trois parcelles de pré en Bouvaray à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 20 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Gandillet Claude François, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Gayot Joseph. Membre de la société populaire des sans-culottes de Treffort le 4 brumaire an II.

Geindre Jean Joseph, né à Treffort. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Elu vice président de la société des sans-culottes de Treffort le 23 nivôse an II. Maire de Treffort en l'an II. Demande la relecture du rapport de

¹³ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

Robespierre sur les idées religieuses et morales, à la société de Treffort, le 5 prairial an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Annonce à la tribune de la société le 10 messidor an II, qu'il a demandé à l'ingénieur du département de se rendre à Treffort pour faire réparer la route. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Maire de Treffort en brumaire an III. Vigneron en l'an III. Il est cultivateur en l'an X. Il a le droit de vote en l'an X.

Gérat André. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Gérat Claude. Fils de Joseph. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II.

Gérat Claude Joseph, né à Treffort. Potier en terre en l'an II. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Commissaire de la société de Treffort, le 20 messidor an II, pour surveiller à ce que personne ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Gérat Jacques, né à Treffort. Sait écrire. Vigneron. Ancien meunier taboret. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 20 brumaire an II au 25 brumaire an III. Il dénonce, le 8 frimaire an II, au comité de surveillance de Treffort les propos inciviques tenus par Jean Portier quand il était à boire au mas Gérard. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 20 frimaire an II, les mauvais propos de Jean Claude Rousset sur les assignats. Il dénonce à la société de Treffort, le 16 nivôse an II, Pierre Villetant pour avoir dit chez Riboud "*que les sans-culottes étaient des juifs errants, qui se foutait et contre foutait des sans-culottes. . .a répété encore qui se fout de la loi, des sans-culottes et s'en contre fout. . .il a toujours dit que si les sans-culottes étaient assez hardis de venir chez lui pour abattre ses saints, qu'il avait des fusils à leur service et. . .que la guerre durerait trente deux ans*"¹⁴. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Commissaire de la société, le 23 nivôse an II, pour porter les procès verbaux de la société à Bourg. Fait don, le 15 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Dénoncé le 15 germinal an II, à la société de Treffort par Tribollet, lui même suspect et dénoncé précédemment par Tabouret pour

avoir tenue des propos inciviques. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Dénonce à la société de Treffort, le 25 prairial an II, Bérard cabaretier pour l'avoir insulté "*de fanatique, de royaliste et de coquin*"¹⁵. Demande le 10 messidor an II, que le comité de surveillance se réunisse le 15 messidor prochain pour entendre ses témoins dans son affaire contre Bérard.

Gérat Jean Philibert, né à Treffort. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Dénonce à la société de Treffort, le 20 floréal an II, Jean Joseph Gourru pour avoir travaillé le décadi. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Il a le droit de vote en l'an X.

Gérat Joseph, né à Treffort. Vigneron au Mas des Guy. Présenté, le 10 pluviôse an II, à la société des sans-culottes de Treffort, par Louis Vuillard, pour y être admis. Membre de la société populaire de Treffort du 10 pluviôse an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Commissaire de la société de Treffort, le 20 messidor an II, pour surveiller à ce que personne ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Gérat Louis. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort. Admis membre de la société populaire de Treffort le 30 nivôse an III.

Girard Antoine dit **Bourgeois**. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Gourru Abraham. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Il est convoqué à la société de Treffort pour y être semoncé, pour avoir dit que les sans-culottes "*ressemblent à des singes & qu'ils doivent être hués comme des loups*"¹⁶.

Gouvier P.. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort en l'an II. Président du comité de surveillance en floréal an II.

Gros Etienne, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

¹⁴ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

¹⁵ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

¹⁶ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

Gros Jean, né à Treffort. Garde de bois. Membre fondateur de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort en l'an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Fait don, le 20 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la patrie. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Commissaire de la société de Treffort, le 20 messidor an II, pour surveiller à ce que personne ne travaille le décadi.

Grosboz Claude François, né à Treffort. Vigneron. Acquéreur du pré Renard à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Acquéreur du pré de Poix et d'une terre à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III.

Grosboz Claude Joseph, né à Treffort. Laboureur au Mas Gaillard. Acquéreur du pré Quolittard et du pré Caffières à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Acquéreur du prés de Poix et du pré Cornud à Treffort, comme bien national dépendant de la société de Treffort, le 23 mai 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 30 ventôse an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Groboz Joseph père. Acquéreur de la chapelle, et du cimetière du Monetay à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 12 fructidor an IV. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Groboz Joseph. Fils de François. Acquéreur de deux tiers du pré en la prairie de Curnillon à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Oyen, le 23 mai 1791. Membre de la société des sans-culottes républicain de Treffort le 25 frimaire an II. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Grosccassand Dorimond Claude Marie. Prêtre de la collégiale de Treffort. Curé de Treffort en 1789. Il est en compte, pour 4967 livres, avec de la Falconnière en 1789. Député du clergé à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Officier municipal de Treffort en 1790. Le 22 août 1790, lors d'une réunion du conseil municipal de

Treffort, il fait un discours patriotique lorsqu'il est interrompu par Morellet. Il dénonce au procureur du Roi, l'huissier Morellet de Treffort, le 28 août 1790, pour avoir "*dit publiquement qu'il fallait qu'il eut ma vie et qu'il voulait venir chez moi avec un fusil s'il n'eut été empêché et désarmé par deux personnes*"¹⁷. Il est en différent avec Augustin Bouveyron de Treffort, en 1790, qui lui a cassé une de ses pierres, par esprit de curiosité. Grosccassand demande à Quinson, le 17 décembre 1790, "*de le traiter favorablement et de lui faire quelques grâces*"¹⁸. Acquéreur de la maison, de la chapelle, de caves, de deux jardins, d'une cuve et de pressoirs à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791. Nommé suppléant au tribunal civil de l'Ain, sur proposition de Gauthier-des-Orcières et Merlino, le 5 germinal an IV.

Guillaume Claude Joseph Jean. Membre de la société des sans-culottes républicain de Treffort le 25 frimaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Dénoncé à la société de Treffort, le 30 pluviôse an II, pour ne pas assister aux séances de la société. Présent à la séances du 5 ventôse an II.

Guillon Joseph, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 27 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Guillot Anthelme. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne dite la Craz à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791. Il obtient un passeport pour se rendre à l'étranger avec sa femme, sa demoiselle et son domestique le 15 thermidor an X.

Guiot Joseph, né à Treffort. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II.

Guyenont Benoît. Fils de Jean François. Acquéreur d'une vigne enthiolas basse, le 2 mars 1791, de 18 ouvrées dépendante de la chapelle St Antoine estimée à 3 000 livres. Acquéreur, le 4 mars 1791, d'une vigne dite collombettaz, de 25 ouvrées, dépendante des missionnaires de Bourg estimée à 2 600 livres. Acquéreur d'une vigne des missionnaires de Bourg, le

¹⁷ Dénonciation de Grosccassand Dorimond, 28 août 1790. Fonds Grosccassand Dorimond, A.D. Ain série J.

¹⁸ Lettre de Grosccassand Dorimond à Quinson. Fonds Grosccassand Dorimond, A.D. Ain série J.

4 mars 1791, estimée à 1600 livres. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III. Il paye 328 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de la vigne des missionnaires.

Hilaire Nicolas, né à Bourg. (Voir *Pressiat*). Demeurant à Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 30 ventôse an II au 25 brumaire an III. Acclamé secrétaire de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 20 germinal an II. Commissaire de la société, le 25 germinal an II, pour faire imprimer des diplômes. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Elu secrétaire de la société des sans-culottes de Treffort le 25 prairial an II. Elu Membre du comité d'instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II. Il se défend, à la tribune de la société de Treffort, le 10 brumaire an III, d'avoir dit que Borron était un ami de Rollet-Marat mais dit "*qu'il existait dans la commune des amis de Rollet et autres intrigants détenus à Bourg*"¹⁹. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Greffier du juge de paix en brumaire an II et an III. Proclamé secrétaire du comité d'épuration de la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III. Nommé membre du jury d'accusation le 5 nivôse an IV.

Jentet Nicolas le jeune. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort. Admis membre de la société populaire de Treffort le 30 nivôse an III.

Jentet Pierre. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Jerraud Jacques. Ancien meunier. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 4 brumaire an II.

Lery Denis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Lingot Pierre. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Fruitière à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791.

Louis Claude. Voiturier au Mas Cottin. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II.

Louis Claude, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 20 ventôse an II au 25 brumaire an III.

Louis Nicolas. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Pilos à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791.

Louis Pierre François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Maccard Claude François, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 20 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Commissaire de la société de Treffort, le 10 thermidor an II, pour la fabrication du salin.

Maillet Antoine, né à Treffort. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Officier municipal de Treffort en l'an II. Devant acheter le domaine du moulin de Morteveuille de Treffort à Dagallier de Bourg, il ne se rend pas au rendez vous avec le notaire, ce qui lui vaut une lettre de mécontentement de Dagallier le 6 messidor an II qui le menace de ne plus vendre. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Agent national de la commune de Treffort en l'an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Maillet Benoît. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi.

Maillet Joseph Marie. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Chargé par la société de Treffort, le 15 germinal an II, d'avertir Abraham Gourru qu'il est convoqué à la société de Treffort pour y être semoncé, pour avoir dit que les sans-culottes "*ressemblent à des singes & qu'ils doivent être hués comme des loups*"²⁰.

Maillet Pierre dit **Richard**. Vigneron. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II.

Maréchal Denis. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 20 frimaire an II.

Maréchal Philippe, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 30 fructidor an II au 25 brumaire an III.

Maréchal Simon, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 30 fructidor an II au 25 brumaire an III.

Mariétan Jean François, né en 1725 à Treffort. Médecin demeurant à Treffort. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Député du Tiers-Etat de Treffort à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Acquéreur du pré Renavalle et d'une terre à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Inscrit comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Son fils est dénoncé comme émigré.

¹⁹ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

²⁰ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

le 20 pluviôse an II, à la société de Treffort pour être absent depuis 4 mois de Treffort. Il fait la lecture, le 10 frimaire an III, à la société de Treffort d'une lettre de son fils et annonce le procès de Carrier et demande à ses que les sociétaires puissent communiquer des nouvelles à la société. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Thermidorien. Président du noyau épurateur de la société de Treffort, le 20 frimaire an III. Médecin demeurant à Bourg en l'an III. Lit une lettre de son fils à la société de Treffort, le 20 frimaire an III, qui dénonce Dorfeuille, "*l'un des chefs des intrigants qui étaient venu renforcer le parti des vandales du département de l'Ain*"²¹. Annonce que son fils travaille contre eux à Paris. Chargé par la société populaire de Treffort, le 20 frimaire an III, de faire une enquête sur Dorfeuille. Proclamé président du comité d'épuration la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III. Il lit une lettre de son fils, le 20 pluviôse an III à la société populaire de Treffort.

Marion Jean. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Chazeau à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791.

Marion Louis, né à Treffort. Vigneron demeurant à Treffort. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Présenté, le 10 pluviôse an II, à la société des sans-culottes de Treffort, par Louis Vuillard, pour y être admis. Membre de la société populaire de Treffort du 10 pluviôse an II au 25 brumaire an III. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Marion Pierre, né à Treffort. Vigneron. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Dénonce à la société, le 20 octobre 1793, le citoyen Ponard à la société de Treffort pour avoir fait une fausse déclaration de blé. Nommé, le 20 octobre 1793, surveillant de la société des sans-culottes de Treffort. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort du 14 brumaire an II au . Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Commissaire de la société de Treffort, le 20

messidor an II, pour surveiller à ce que personne ne travaille le décadi.

Marion Pierre. Fils de Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Canonnier au 8^e bataillon du Doubs. Membre de la société populaire de Délémont. Admis membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 5 germinal an II. Il reçoit un diplôme de sociétaire. Il remercie la société de Treffort le 8 messidor an II, pour les bons services qu'elle lui a rendu. Il fait un rapport, à la société de Treffort, des opérations survenues depuis la prise de Huningue.

Martinet Joseph. Electeur pour la formation du département de l'Ain du 12 au 18 mai 1790. Fédéraliste. Député du canton de Treffort auprès du Conseil Général de l'Ain le 29 juin 1793. Député du district de Bourg à Paris, en septembre 1793, pour l'acceptation de la Constitution.

Maurier Joseph. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Meunier Denis, né à Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Vigneron en l'an III. Il est maréchal en l'an X. Il a le droit de vote en l'an X.

Meunier Pierre. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II.

Michaud François, né à Treffort, illettré. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 25 frimaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Il a le droit de vote en l'an X.

Millet Bernard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Millet Claude. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort.

Monet Denis. Charron demeurant à Mortevielle. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II.

Monnet Noël. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II.

Monnier Pierre Joseph, né à Treffort. Vigneron au Mas Cottin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25

²¹ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D. Ain 13L.

brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du Comité de Surveillance du Canton de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Dénonce Bérard cabaretier à la société de Treffort, le 25 prairial an II, pour vendre du vin au dessus du maximum. Se plaint, le 10 messidor an II, que des officiers municipaux de Treffort soient admis aux séances de la société bien qu'ils n'en soit pas membres et qu'il ne soit pas fait de même pour les membres du comité de surveillance. Il fait la lecture, à la société de Treffort, le 26 messidor an II, d'une lettre adressée au comité de surveillance dans laquelle le substitut de l'agent national du district de Bourg demande que l'on surveille les mauvais citoyens, les fanatiques et ceux qui travaillent le décadi. Elu trésorier de la société populaire de Treffort le 20 brumaire an III. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III.

Morel André. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur du pré de la Fontaine à Treffort, dépendant de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Morellet Benoît. Admis membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 30 pluviôse an II. Demande, le 5 messidor an II, à la société populaire de Treffort, à faire réparer la route de Bourg à Treffort en y faisant travailler les citoyens de Treffort.

Morellet Joseph Marie. Sergent royal. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Député des habitants de Treffort pour l'adjudication et vente de bois de la communauté à Belley. Notable de la municipalité. Secrétaire des assemblées primaires de Treffort. Electeur aux assemblés du département de l'Ain. Capitaine de la Garde Nationale de Treffort. Electeur à l'assemblée des Gardes Nationales du district de Bourg pour la fédération de Paris en 1790. Commandant de la Garde Nationale de Treffort pour le serment fédératif du 14 juillet 1790. Il est dénoncé par Grosccassand Dorimond le 22 août 1790, pour avoir ait "*battre la caisse sans ordre ni commandement à minuit la nuit du 31 juillet dernier, qu'il avait traîné le drapeau de la Garde Nationale de Treffort pendant trois jours et deux nuits dans des gargotes*"²². Il attaque Grosccassand Dorimond en justice pour diffamation en août-septembre 1790. Acquéreur du pré dit Montréal à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 29 mars 1791. Fait

don, le 15 pluviôse an II, d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Admis membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 30 pluviôse an II.

Murad, né en 1758 à Cuisiat. Il est présenté le 25 vendémiaire an III pour être admis à la société populaire de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 25 vendémiaire an III au 25 brumaire an III. Officier des volontaires en brumaire an III.

Paccard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Paccard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Paccard Denis, né à Treffort. Meunier des chênes. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 4 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Paillard Claude. Fils de Jean Claude, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 20 brumaire an II au 25 brumaire an III. Commissaire de la société, le 24 brumaire an II, pour se rendre perquisitionner le grain chez la veuve Maurier. Il est mis en surveillance à la sortie du marché le 24 brumaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Il a le droit de vote en l'an X.

Paillard Jean, né à Treffort. Vigneron demeurant à Treffort. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Présenté, le 10 pluviôse an II, à la société des sans-culottes de Treffort, par Louis Vuillard, pour y être admis. Membre de la société populaire de Treffort du 10 pluviôse an II au 25 brumaire an III. Dénonce à la société de Treffort, le 25 germinal an II, Jean Philibert Bizet pour l'avoir insulté lorsqu'il allait travailler le dimanche. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Paillard Julien, né à Treffort. Vigneron. Dénonce à la société de Treffort, le 25 germinal an II, Jean Philibert Bizet pour lui avoir dit "*que c'était un gredin, un pouilleux. . . et si il était aussi fort que lui*"²³ lorsqu'il allait travailler le dimanche. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Commissaire de la

²² Lettre de Morellet, 23 août 1790. A.D. Ain série J fonds Grosccassand Dorimond.

²³ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

société de Treffort, le 10 thermidor an II, pour la fabrication du salin.

Palliat. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Perin Antoine. Fils de Benoît. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Commissaire de la société, le 24 brumaire an II, pour se rendre perquisitionner le grain chez la veuve Maurier. Il est mis en surveillance à la sortie du marché le 24 brumaire an II.

Pernod Charles, né à Treffort. Préposé des douanes avant 1789. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Ecrivain en l'an II et en brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort en l'an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance en floréal an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Commissaire de la société, le 23 nivôse an II, pour porter les procès verbaux de la société à Bourg. Elu vice président de la société de Treffort le 20 ventôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Elu trésorier de la société des sans-culottes de Treffort le 25 prairial an II. Commissaire de la société de Treffort, le 10 thermidor an II, pour la fabrication du salin. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III.

Perriod François, né à Treffort. Vigneron. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Assesseur du juge de paix en ventôse an III quand il décède.

Pieron Philippe. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Pieron Pierre. Acquéreur de la vigne en Essart à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 29 mars 1791. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Pieron Porc Claude. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 20 frimaire an II.

Pierrel Alexis. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre en Puit à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791. Acquéreur de la terre en Pilon à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791.

Pierrel Joseph Marie. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Thioulaz Haute à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4

mars 1791. Acquéreur du bâtiments, de la cour, du jardin, de la chenevière et de deux prés à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791.

Pierron Jean Claude. Demeurant à Treffort. Acquéreur d'une terre à Treffort, comme bien national dépendant de la société du Monetai, le 8 juin 1791.

Pionda Claude père. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II.

Piquet Joseph François fils. Sait écrire. Médecin demeurant à Cuisiat. Sert aux armées en l'an II. Présenté à la société des sans-culottes de Treffort le 25 floréal an II pour être admis membre sans passer au scrutin, juste aux vues de ses certificats militaires. Suite à un procès l'opposant à Claude Joseph Lavocat de Cuisiat, au sujet d'une desserte, il obtient les remboursements de ses frais par Lavocat le 10 mars 1807. Il reçoit 17 ares de vignes de la veuve Vuillard, en payement des dettes de son mari, le 3 mai 1808.

Pithiod Abraham. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Samonaz à Treffort, dépendant des Lazaristes, comme bien national, le 4 mars 1791.

Pithioud Jean François. (Voir *Bourg & Saint-Etienne-du-Bois*). Il reçoit 30 sols de Joseph Pieron, pour restitution du vingtième sur une vigne à lui vendu, le 18 décembre 1774. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la vigne en la Cras à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 2 mars 1791. Acquéreur de la vigne dite la Craz à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791. Officier municipal de Treffort. Elu membre du district de Bourg, le 18 novembre 1792. Célibataire demeurant à Treffort en l'an III. Il se plaint d'avoir "*une santé débile, sujet à des crachements de sang fréquents, suite d'une affection de poitrine*". Distributeur des secours accordés aux défenseurs de la Patrie en l'an III. Curatel et administrateur des biens de deux pupilles dont l'un est aux frontières en brumaire an III. Membre du comité de surveillance du District de Bourg le 10 brumaire an III par arrêté de Boisset, il refuse le poste le 1er frimaire an III.

Pobel Claude Georges, né à Treffort. Vigneron. Acquéreur d'une vigne enthiolas basse, le 2 mars 1791, de 18 ouvrées dépendante de la chapelle St Antoine estimée à 3 000 livres. Acquéreur, le 4 mars 1791, d'une vigne dite collombettaz, de 25 ouvrées, dépendante des missionnaires de Bourg estimée à 2 600 livres. Membre de la société populaire de Treffort du 20 messidor an II au 25 brumaire an III. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Il paye 221 livres au receveur du district de Bourg, le 14 ventôse an III, pour l'acquisition du domaine des missionnaires de Bourg situé à Monnetay à Treffort. Il a le droit de vote en l'an X.

Ponard Humbert. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Présenté le 20 nivôse an III pour être admis membre de la société populaire de Treffort. Admis membre de la société populaire de Treffort le 30 nivôse an III.

Poncet Dominique. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II. Nommé par le préfet de l'Ain, le 15 juillet 1811, pour procéder à l'inoculation de la vaccine dans le canton de Treffort.

Portier Jean Joseph, né à Treffort. Il sert comme volontaire au 4^e bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de St Malo le 4 ventôse an II.

Prevel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Ramel François, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III.

Ribard Joseph, né à Treffort. Vigneron demeurant au mas Gaillard. Membre de la société populaire de Treffort du 20 ventôse an II au 25 brumaire an III. Membre du comité de surveillance du canton de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Robin Barthélemy Alphonse. Curé de Treffort. Acquéreur du pré dit des Prêtres à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Nommé curé de Meximieux, le 7 pluviôse an XI.

Robin Gabrielle Elisabeth Victoire. Demeurante à Treffort. Acquéreur d'une vigne aux Vernets à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 13 thermidor an IV.

Rojat Claudine veuve **Perrier**. (Voir *Bourg*). Acquéreur de la terre vers les Chaises à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791. Acquéreur de la terre en Bouveray à Treffort, dépendante de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791.

Rongier Joseph. Membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 4 frimaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Rosset Denis, né à Miliat. Demeurant à Cuisiat. Membre de la société populaire de Treffort du 30 ventôse an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Rosset Joseph né à Treffort. Fils de Denis. Laboureur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de

Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Rousset Jean Claude, né à Treffort. Vigneron. Acquéreur d'un tiers du pré en la prairie de Curnillon à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Catherine, le 21 mai 1791. Acquéreur de deux tiers du pré en la prairie de Curnillon à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Oyen, le 23 mai 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III. Acquéreur de la chapelle, et du cimetière du Monetay à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 12 fructidor an IV.

Rousset Jean Claude, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 20 frimaire an II, par Jacques Gérard pour avoir dit "*que vingt francs ne valaient pas cinq livres et qu'il s'offrait à en faire preuve*"²⁴.

Saubrier Benoît, né à Treffort. Fils de Claude. Voiturier. Membre de la société populaire de Treffort du 27 brumaire an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Saubrier Jean Joseph. Admis membre de la société des sans-culottes de Treffort le 10 vendémiaire an II. Sa femme, Louise Jacquet, est dénoncée le 25 ventôse an II, à la société de Treffort pour avoir dit "*que l'entrée du Temple avait été interdite aux femmes*"²⁵ (?).

Segay Denis. Voiturier demeurant au Plantagat. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II. Admis à la société de Treffort le 30 ventôse an II. Dénoncé à la société de Treffort, le 30 germinal an II, pour avoir vendu au dessus du maximum quatre livres et quart d'acier à Jean Joseph Gourru.

Segay Jean. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré, de la terre et du bois de la chapelle Saint-Laurent à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur du pré en la prairie de Curnillon à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Oyen, le 21 mai 1791.

Segay Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur du pré,

²⁴ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

²⁵ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

de la terre et du bois de la chapelle Saint-Laurent à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791.

Seyzériat Joseph. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre dite Chenevière à Treffort, dépendant de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur de la terre dite Chapuis à Treffort, comme bien national dépendant de la sacristie du Monetay, le 21 mai 1791.

Seyzériat Mamert. (Voir *Cuisiat*). Notaire à Cuisiat du 1^{er} février 1767 au 10 mars 1813. Acquéreur du pré Messirejean à Treffort, dépendant de la sacristie de Monetay, comme bien national, le 2 avril 1791. Acquéreur de la vigne dépendante de la chapelle Saint-Laurent à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Tabouret Alexis. Admis membre de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 30 pluviôse an II.

Tabouret Antoine, né à Treffort. Meunier de la Sarre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur, le 28 février 1791, d'une vigne et d'un pré dépendants de la chapelle Ste Marguerite, estimés à 1 000 livres. Acquéreur d'une vigne des missionnaires de Bourg, le 4 mars 1791, estimée à 1600 livres. Acquéreur du pré Renard à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Acquéreur du pré de Poix et d'une terre à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Acquéreur d'un domaine situé à Treffort vers Monnetay, des missionnaires de Bourg, le 4 mars 1792 estimé à 15 000 livres. Se présente, le 4 brumaire an II, pour être admis membre de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 22 brumaire an II au 25 brumaire an III. Il dénonce, le 8 frimaire an II, au comité de surveillance de Treffort les propos inciviques tenus par Jean Portier quand il était à boire au mas Gérard. Il dénonce à la société de Treffort, le 16 nivôse an II, Pierre Villetant pour avoir dit chez Riboud *“ que les sans-culottes étaient des juifs errants, qui se foutait et contre foutait des sans-culottes. . . a répété encore qui se fout de la loi, des sans-culottes et s'en contre fout. . . il a toujours dit que si les sans-culottes étaient assez hardis de venir chez lui pour abattre ses saints, qu'il avait des fusils à leur service et. . . que la guerre durerait trente deux ans ”*²⁶. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Fait don, le 15 pluviôse an II, de deux chemises pour les défenseurs de la Patrie. Dénoncé le 15 germinal an II, à la société de Treffort

par Tribollet, lui même suspect et dénoncé précédemment par Tabouret pour avoir tenue des propos inciviques. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Il paye 88 livres au receveur du district de Bourg, le 4 ventôse an III, pour l'adjudication d'un domaine situé à Treffort vers Monnetay. Il paye 328 livres au receveur du district de Bourg, le 2 messidor an III, pour l'adjudication de la vigne des missionnaires.

Tabouret Claude fils. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la vigne en Thioulas à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791.

Tonnard Claude Joseph. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Nommé garde bois de la communauté, le 8 novembre 1789. Nommé garde bois, le 6 décembre 1791. Il démissionne le 11 décembre 1792. Il écrit une pétition, aux administrateurs du département de l'An, le 19 février 1793 pour obtenir le paiement de ses gages restants. Il achète la maison, le jardin, la terre et le pré du prieuré de Monnetey à Treffort, comme bien national, le 1^{er} fructidor an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Vavre Joseph, né à Treffort. Laboureur à Lucinge. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Commissaire de la société de Treffort, le 20 octobre 1793, pour visiter la maison de Ponard pour voir s'il n'a pas de blé caché. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort du 14 brumaire an II au . Obtient un diplôme le 25 frimaire an II qu'il fait signer au comité de surveillance de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Veillet Claude. Vigneron. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II. Commissaire de la société, le 25 germinal an II, pour demander l'interdiction de la cueillette d'herbes dans les vignes d'autrui.

Veillet François. Vigneron. Membre de la société des sans-culottes de Treffort le 27 brumaire an II.

Vieux. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants.

Vieux Etienne François. Curé de Treffort. Acquéreur de la vigne au clos contre Cruzille et de la vigne de la Fontaine à Treffort, comme bien national dépendant des Lazaristes, le 4 mars 1791. Acquéreur de la terre en Mousséron à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Acquéreur de la terre à la Magdeleine à Treffort, comme bien national dépendant de la

²⁶ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

chapelle Sainte-Barbe, le 29 mars 1791. Acquéreur de la vigne en Chazeau à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Acquéreur de la vigne en Chazeau à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791.

Vieux Jean-Marie, né à Treffort. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Député du Tiers-Etat de Treffort à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Acquéreur du pré vers le Guy et la Broussaille à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint Antoine, le 28 février 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 26 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Il achète la chapelle et le terrain de la Magdeleine, dépendant de la cure de Treffort, comme bien national, le 13 frimaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Chargé par la société de Treffort, le 20 pluviôse an II, de l'abonner au Journal des Débats. Elu président de la société des sans-culottes républicains de Treffort le 20 ventôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Fait un discours, le 20 prairial an II, lors de la célébration de la fête de l'Être Suprême sur les "*devoirs envers le créateur de toutes choses et a fait sentir la différence du culte simple et pur que l'on doit substituer à celui que nous enseignent les charlatans, les ambitieux et les hypocrites qui composent le ci devant clergé*"²⁷. Suite à l'accident de Chappuis, s'est lui qui préside la séance de la société de Treffort du 10 messidor an II. Il fait la lecture à la société populaire de Treffort, le 10 messidor an II, de la nouvelle loi concernant le tribunal révolutionnaire. Elu Membre du comité d'instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II. Thermidorien, il préside une délégation de la municipalité de Treffort, le 30 thermidor an II, qui se rend à Bourg féliciter Boisset. Il demande le même jour à la société populaire de Treffort de faire afficher dans les rues de Treffort une proclamation de Boisset. Il présente à la société de Treffort, le 30 thermidor an II, une adresse à la Convention pour la féliciter de la mort de Robespierre. Il fait lecture, le 30 thermidor an II, à la société populaire de Treffort d'un rapport de la Convention sur Dom Gerle et fait un discours sur les "*tricheries sacerdotales*"²⁸. Commissaire de la société populaire de Treffort, le 20 fructidor an II, pour se rendre à Bourg demander son affiliation à la société populaire de Bourg régénérée. Il fait un discours sur les victoires

françaises lors de la fête de l'Être Suprême à Treffort, le 30 vendémiaire an III. Alors que Borron prend la défense de Rollet-Marat, il dénonce l'indécence des propos et le rappelle à l'ordre en l'invectivant : "*je t'interpelle de me dire si j'en impose*"²⁹. Juge de paix en brumaire an III. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III. Il fait la lecture à la société populaire de Treffort, le 20 frimaire an III, d'une circulaire de la commission des tribunaux civils, police et de commerce aux juges qui les invite à entretenir la paix et l'union parmi les citoyens. Juge de paix et officier de police judiciaire du canton de Treffort en l'an VIII. Il est juge de paix sous le 1^{er} Empire. Il est réélu après le scrutin de brumaire an X. Il a le droit de vote en l'an X. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Villetan Pierre. Demeurant à Treffort. Acquéreur du pré Quollittard et du pré Caffières à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Acquéreur du prés de Poix et du pré Cornud à Treffort, comme bien national dépendant de la société de Treffort, le 23 mai 1791. Acquéreur de la chapelle, et du cimetière du Monetay à Treffort, comme bien national dépendant de la cure, le 12 fructidor an IV.

Voiturier Claude Louis. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Voiturier Joseph, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 10 messidor an II au 25 brumaire an III. Admis membre de la société populaire de Treffort le 20 messidor an II. Il est choisi en frimaire an III pour aller combattre aux frontières. Une quête est faite en son honneur à la société populaire de Treffort le 10 frimaire an III. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 30 frimaire an III.

Vuillard Claude Joseph, né à Treffort. Sait écrire. Marié à Louise Robin. Laboureur à Cuisiat. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort en l'an II. Trésorier de la société de Treffort en l'an II. Propriétaire de quatre vignes situées au Peloux à Cuisiat valant 260 francs. Il propose à la société, le 30 nivôse an II, d'employer les 96 livres restantes, récoltées pour le cavalier jacobin de Bourg, à l'achat de paires de souliers pour les soldats. Remet à la société de Treffort, le 10 pluviôse an II, comme dons patriotiques, quelques effets et les 96 livres pour l'achat de souliers. Fait don, le 15 pluviôse an II,

²⁷ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

²⁸ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

²⁹ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.

d'une chemise pour les défenseurs de la Patrie. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Décédé, sa femme cède 17 ares de vigne à Joseph François Piquet, le 3 mai 1808, en paiement de ses dettes.

Vuillard François, né à Treffort. Vigneron à Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 25 ventôse an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II.

Vuillard Joseph, né à Treffort. Fils de Louis. Cabaretier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la terre en Pilon à Treffort, comme bien national dépendant de la familiarité de Treffort, le 29 mars 1791. Acquéreur du pré en Bouverai dépendant de la chapelle Saint-Antoine à Treffort, comme bien national, le 2 avril 1791. Membre de la société populaire de Treffort du 22 brumaire an II au 25 brumaire an III. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Epuré et admis à la société populaire de Treffort, le 19 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 3 pluviôse an II, le cabaretier Chatelain pour avoir vendu son vin noir à petite mesure au dessus du maximum. Fait don, le 15 pluviôse an II, de deux chemises pour les défenseurs de la Patrie. Commissaire de la société de Treffort, le 30 floréal an II, pour aller dans les champs voir si personnes ne travaille le décadi. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Elu Membre du comité d'instruction de la société populaire de Treffort, le 26 messidor an II. Elu secrétaire de la société populaire de Treffort le 20 brumaire an III.

Vuillard Louis, né à Lucinge. (Voir *Cuisiat*). Laboureur à Lucinge. Fondateur de la société des sans-culottes de Treffort. Membre de la société populaire de Treffort du 11 octobre 1793 au 25 brumaire an III. Président de la société en vendémiaire an II. Président de la société populaire des sans-culottes de Treffort en octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la société des sans-culottes de Treffort le 14 brumaire an II. Secrétaire et trésorier de la société de Treffort en brumaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Treffort le 23 nivôse an II. Se rend au moulin de Lorette, de la Sarre, chez les meuniers Paccaud, Ponard et le boulanger Vuillard, le 10 vendémiaire an II, pour séquestrer les bartos fins. Remet aux Membres de la société de Treffort, le 4 frimaire an II, une oraison funèbre en l'honneur du représentant Gasparin décédé à Orange. Dénonce au comité de surveillance de Treffort, le 18 frimaire an II, les propos de Janinet de Bourg qui a dit qu'il n'y avait pas d'armée révolutionnaire ni société des sans-culottes à Bourg. Reçoit un certificat de civisme le 26

frimaire an II qu'il fait viser au comité de surveillance de Treffort. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 19 nivôse an II. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Le 9 messidor an II, passant par Montrevel avec Vavre, il est pris à parti par les habitants du lieu, qui après leur avoir demandé d'où ils venaient, les ont poursuivis et hués " *parce que leur disait on ils sont d'un pays rempli de fanatique encore dupe des préjugés de l'Ancien Régime et que l'on y a vu faire le feu de joie le jour que l'on nommait ci devant St Jean* " ³⁰. Il se plaint, le 10 messidor an II, à la société de Treffort, de la conduite des habitants de Montrevel.

Vuillet Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Treffort, le 15 mars 1789, lors de l'assemblée générale des habitants. Acquéreur de la vigne en Fruitière à Treffort, comme bien national dépendant de la chapelle Saint-Claude et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, le 21 mai 1791. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Vuillet François. Epuré et admis à la société populaire de Treffort le 10 nivôse an III.

Vuillet Joseph, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 30 pluviôse an II au 25 brumaire an III. Epuré et admis à la société des sans-culottes de Treffort le 10 prairial an II. Membre du noyau épurateur de la société populaire de Treffort le 15 frimaire an III.

Vuilliot Claude. Demeurant à Treffort. Acquéreur de la terre en Thorel à Treffort, comme bien national dépendant des Ursulines de Bourg, le 29 mars 1791.

Vurin Jacques, né à Treffort. Vigneron. Membre de la société populaire de Treffort du 26 messidor an II au 25 brumaire an III.

³⁰ Registre de délibérations de la société des sans-culottes de Treffort. A.D.Ain 13L.